

**Ministry of Education**

Education Labour and Finance  
Division  
315 Front Street West  
12<sup>th</sup> Floor  
Toronto ON M7A 0B8

**Ministère de l'Éducation**

Division des relations de travail et du  
financement en matière d'éducation  
315, rue Front Ouest  
12<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 0B8

**2020 : SB23**

**Date :** Le 27 octobre 2020

**Destinataires :** Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des  
administrations scolaires (conseils isolés)

**Expéditeur :** Med Ahmadoun  
Directrice  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Romina Di Pasquale  
Directrice  
Direction de la mise en œuvre relative aux relations de travail  
et au financement

**Objet** **Formulaires d'états financiers de 2019-2020 à l'intention des  
administrations scolaires (conseils isolés)**

---

Nous avons le plaisir de vous informer que les formulaires Excel des états financiers de 2019-2020 sont désormais disponibles. Des instructions pertinentes précises sont également fournies.

**ANNEXE Q – DÉCLARATION DES PAIEMENTS DE RÉPARATION EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA LOI DONNANT LA PRIORITÉ AUX ÉLÈVES**

Si la plupart des paiements liés aux règlements de réparation de la *Loi donnant la priorité aux élèves* ont été distribués en bon ordre, il reste un certain nombre de paiements en souffrance (p. ex., des chèques non encaissés, des dépôts non faits). Le gouvernement conservera les fonds associés à tous les paiements en souffrance dans une réserve pendant sept ans à compter de la date initiale d'émission des paiements de réparation, afin de prendre en charge le reste des paiements.

Les conseils scolaires sont tenus de déclarer au Ministère tout paiement admissible effectué, après le dernier rapport de paiement soumis au Ministère en 2018-2019, et jusqu'au 31 août 2020, afin de recevoir le financement approprié. Veuillez indiquer la valeur totale de tout paiement de réparation effectué avec succès à l'annexe Q. Si votre conseil scolaire signale des paiements effectués, veuillez également remplir le modèle de rapport détaillé qui sera envoyé par courriel aux conseils scolaires dans un courriel séparé. Les modèles dûment remplis doivent être envoyés à l'adresse suivante [benefits@ontario.ca](mailto:benefits@ontario.ca) d'ici le 31 décembre 2020. Le financement de tout paiement de réparation réussi passera par l'entente de paiement de transfert existante pour les réparations.

## **DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS**

Les états financiers doivent être remis au Ministère au plus tard le 31 décembre 2020. Si le conseil scolaire ne peut pas respecter la date limite de déclaration en raison de circonstances atténuantes, il doit communiquer avec Elain Kwan (437 216-4454 ou [elain.kwan@ontario.ca](mailto:elain.kwan@ontario.ca)) ou Desiree Archer (437 216-3946 ou [desiree.archer@ontario.ca](mailto:desiree.archer@ontario.ca)) pour discuter de la nécessité de prolonger le temps accordé.

Une fois les états financiers déposés, le Ministère reviendra au processus de paiement mensuel normal et inclura dans le paiement mensuel le montant total retenu jusque-là.

La version électronique des états financiers doit être envoyée par courriel à [financials.edu@ontario.ca](mailto:financials.edu@ontario.ca).

Veuillez joindre des copies PDF des documents qui suivent au courriel :

- le certificat signé par l'agent de surveillance;
- les états financiers vérifiés, y compris le rapport du vérificateur et les notes afférentes.

Pour faciliter la gestion de nos dossiers électroniques, veuillez inscrire le texte suivant dans la ligne d'objet du courriel : « Pièces justificatives des prévisions budgétaires 2020-2021 – [nom du conseil isolé] ».

## **COORDONNÉES**

Si vous avez des questions concernant la production de vos états financiers, veuillez communiquer avec Elain Kwan ou Desiree Archer pour obtenir des éclaircissements supplémentaires.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs,

*Original signé par*

Med Ahmadoun  
Directrice  
Direction de l'analyse et de la responsabilité  
financières

Romina Di Pasquale  
Directrice  
Direction de la mise en œuvre relative  
aux relations de travail et au financement

c.c. : Agents de surveillance du conseil scolaire isolé, vérificateurs externes du conseil scolaire  
isolé